

**AR Prefecture**017-200041614-20240305-2024\_03\_01-DE  
Reçu le 20/03/2024Ma Communauté  
de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du mardi 5 mars 2024  
DELIBERATION n°2024\_03\_01**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23  
JANVIER 2024**

Nombre de membres :			L'an deux mille vingt-quatre, le cinq mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX
En exercice	Présents	Votants	
50	31	35	
<b>Quorum : 26</b>			
<b>Présents / Membres titulaires :</b> Jean GORIOUX -- Catherine DESPREZ - Christian BRUNIER - Raymond DESILLE - Micheline BERNARD - Eric BERNARDIN - Gilles GAY - Pascal TARDY - Didier BARREAU - Christelle GRASSO - Barbara GAUTIER - Anne-Sophie DESCAMPS (a reçu pouvoir de Mariè-France MORANT) - François PELLETIER ( a reçu pouvoir de Joël LALOYEAUX) - Olivier DENECHAUD - Baptiste PAIN - Emmanuel JOBIN - Florence VILLAIN - Pascal MAGINOT (a reçu pouvoir de Angélique PEINTRE) - Lydia BERETTI - Philippe BARITEAU - Jean-Michel SOUSSIN - Pascale BERTEAU - Bruno CALMONT - Marylise BOCHE - Kévin BAYNAUD - Stéphane AUGÉ - Pascale GRIS (a reçu pouvoir de Frédérique RAGOT) - Younes BIAR - Danièle BALLANGER - Thierry PILLAUD			
<b>Présent/ Membre suppléant :</b> Yannick BODAN			
<b>Absents :</b> Christophe RAULT, Éric GUINOISEAU, Emmanuel NICOLAS, Steve GABET, David CHAMARD, Matthieu CADOT, Philippe BODET, Jean-Yves ROUSSEAU, Laurent ROUFFET, Didier TOUVRON, Thierry BLASZEZYK  Martine LLEU (porteuse du pouvoir de Denis DUBOURGNOUX), Alisson CURTY, Sylvie PLAIRE			

<b>Secrétaire de Séance :</b> Baptiste PAIN
<b>Convocation envoyée le :</b> 22 février 2024
<b>Affichage de la convocation le :</b> 22 février 2024

<b>Auteur de l'acte :</b> Jean GORIOUX, Président
<b>Télétransmission en préfecture le :</b> 20 MARS 2024
n°: 017-200041614-20240305-2024_03_01-DE
<b>Date de publication sur le site Internet :</b> 21 MARS 2024

**AR Prefecture**

017-200041614-20240305-2024\_03\_01-DE  
Reçu le 20/03/2024

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 JANVIER 2024**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Sur proposition de **Monsieur Jean GORIOUX**, Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

**A l'unanimité**

- Approuve le procès-verbal de la réunion du mardi 23 janvier 2024 qui a été communiqué à l'ensemble des membres de l'Assemblée.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour Extrait Conforme :  
Les signatures sont au registre.  
Fait à Surgères,  
Le 11 mars 2024

Le Président

Jean GORIOUX



Le secrétaire de séance

Baptiste PAIN

**Délais et voies de recours**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.